



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hauts fonctionnaires

Question écrite n° 15518

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le Premier ministre sur la possibilité pour un parlementaire en exercice de cumuler sa retraite de la Cour des Comptes et ses indemnités de mandat. Il souhaiterait savoir si, à l'heure actuelle, il existe un ou plusieurs parlementaires qui sont dans cette situation.

Texte de la réponse

Aucune disposition législative ne limite la possibilité de cumuler une pension de retraite, quelle qu'elle soit, avec une indemnité de parlementaire. Les magistrats de la Cour des comptes ne bénéficient d'aucun régime particulier en la matière. Il n'appartient pas au Gouvernement de faire la liste des parlementaires bénéficiant simultanément d'une pension de retraite et d'une indemnité de parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15518

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 278

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2473